

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1021/SG/AI portant nomination au grade supérieur du personnel de la Garde territoriale, en exécution du tableau d'avancement pour l'année 1972

n° 72-1021/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
1 juillet 1972

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1972

Date du numéro
25 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les caporaux de la Garde territoriale désignés ci-après, remplissant les conditions prévues à l'article 33 de la délibération n° 37/7%L du 20 mai 1969 portant organisation de la Garde territoriale du Territoire Français des Afars et des Issas, et inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1972 ,sont nommés sergents à compter du 1er janvier 1972.

Art. 2

Les gardes de 2e classe désignés ci-après nommés au grade supérieur à compter du 1er janvier 1972.